

Revue Scientifique du



Laboratoire
Ville Société Territoire
(LaboYST)

Le Journal des Sciences Sociales

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maitre de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maitre de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maitre-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maitre-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maitre de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maitre de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maitre-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Mor FAYE	Problématique de la gestion des déchets dans la ville de Guediawaye (Sénégal)	9
Yekagnan Abou SORO Kouassi Séverin KOUAKOU Dabié Désiré Axel NASSA	Proximité géographique des agro-industries et développement endogène de mini-villes agricoles dans la région de San-Pedro, Côte d'Ivoire	23
YAPO Koussou Aurélie Odos TANO Kouamé N'GUESSAN Kouassi Guillaume GOGBÉ Téré	Accès des femmes paysannes à la terre dans le monde rurale et autosuffisance alimentaire à Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	37
Kem-Allahte Julien Dombor Djikoloum Dingao Mbaindodjim Prosper	Koundoul et Mandéla, deux villes périphériques de N'Djaména à l'épreuve de la croissance démographique et de l'insécurité foncière de 1979 à 2020	49
Derrick Nana Njiki Marie Joelle Nguele Owono Vandelin Mgbwa	L'expérience de la précocité maternelle dans le désir d'accès au travail : entre rupture et continuité	59
SOUMAHORO Manlé DIARRASSOUBA Bazoumana KOUADIO N'guessan Theodore	La cacaoculture dans le département de Dimbokro : Entre recomposition spatiale et production de richesse	72
Ibrahim MALAM MAMANE SANI Djafarou BOUBACAR ZANGUINA	À la quête des mines d'or sur le site de Koma Bangou au Niger : une analyse des perceptions plurielles de risques sur le métier de l'orpaillage	88
Epiphanie Ezzo-Solame BEDEKELABOU Padabô KADOUZA	Profil alimentaire des ménages en pays Kabiye au nord-Togo : analyse des facteurs socioéconomiques associés.	97

Simon Pierre TIBIRI Fanta TRAORÉ/SÉRÉ	Curricula et pratiques de formation et développement des compétences numériques des stagiaires des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) au Burkina Faso	111
PIDABI Patokitom KOLA Edinam	Déterminants naturels et socioéconomiques de la production du soja dans la préfecture de Tchamba au Centre-Est du Togo	122
SAMBIANI Mambo KADOUZA Padabô	La piste a bétail : une stratégie de sécurisation de la mobilité pastorale et de réduction de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le canton d'Asrama (préfecture de Haho)	134
Ferdinand NDZANI	Réaffirmation et démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun : état de lieux et perspectives	146
SANGARE Ignace	De l'organisation sociale au statut traditionnel de la femme dans la communauté Dioula de Sindou	154
Habibou OUEDRAOGO Manhamady OUEDRAOGO Wendlassida OUEDRAOGO Idrissa KABORE	Occupation anarchique du domaine public autour de l'université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou au Burkina-Faso	167
Pamela Adjoua N'GUESSAN Valentin Kouakou KRA François M'bouké YOBO	Pratique de l'orpaillage artisanal par les femmes d'Ayaou-Sran : vers une « agentivité » dans la clandestinité	178
Kouamé F. N'DRI Dhédé P. Éric KOUAME Kobenan C. Venance KOUASSI N'dri R. KOUAKOU	L'élevage de poulets de chair et de pondeuses dans la commune de Bouaké, une activité favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations	189
Clotaire MOUKEGNI-SIKA, GERTOM	«Nous», identité et perdition dans la patronymisation au Gabon	201

Affoué Sonya ALLA Kouamé Sylvain N'DRI Bi Tchan André DOHO	Niveau de disponibilité des infrastructures et équipements de base dans les zones périphériques de la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)	213
Roger MBOUMBA MBINA Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	La <i>domus</i> aristocratique dans le monde romain : caractéristiques et fonctions dans l'exercice du pouvoir	225

Réaffirmation et démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun : état de lieux et perspectives.

Reaffirmation and demarcation of the border between the Republic of Congo and the Republic of Cameroon: current situation and outlook.

Ferdinand NDZANI

Ecole Normale Supérieure, Université Marien Nguabi,
République du Congo
Email : ndzani2@gmail.com

Résumé : La présente étude a pour objectif principal de faire une analyse rétrospective du processus de réaffirmation et de démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun. Pour atteindre cet objectif, la démarche méthodologique adoptée repose sur une synthèse de la littérature consacrée aux frontières et en particulier à la frontière entre le Congo et le Cameroun, à travers les procès-verbaux de la commission mixte des frontières ainsi que les rapports des missions internes et conjointes. Les résultats issus de cette étude sont multiples. La frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun, à l'instar des autres frontières africaines, a été définie pendant la période coloniale par la convention du 18 avril 1908 signée entre l'Allemagne et la France « pour préciser la frontière entre le Cameroun et le Congo français ». Cette frontière a été matérialisée par treize (13) bornes dont certaines ont aujourd'hui disparu, sont fortement abîmées ou ne se trouvent pas sur le parallèle 2°10'20'' N tel que prévu par la convention précitée. Le 21 février 2020, les deux pays ont signé à Douala, le protocole d'Accord portant création de la Commission Mixte des Frontières.

Mots clés : Réaffirmation, démarcation, frontière, Congo, Cameroun

Abstract: The main objective of this study is to make a retrospective analysis of the process of reaffirmation and demarcation of the border between the Republic of Congo and the Republic of Cameroon. To achieve this objective, the methodological approach adopted is based on a synthesis of the literature devoted to borders and in particular to the border between Congo and Cameroon, through the minutes of the joint border commission as well as the reports of the missions internal and joint. The results of this study are multiple. The border between the Republic of Congo and the Republic of Cameroon, like the other African borders, was defined during the colonial period by the convention of April 18, 1908 signed between Germany and France "to specify the border between Cameroon and the French Congo" This border was materialized by thirteen (13) terminals, some of which have now disappeared, are badly damaged or are not located on the parallel 2°10'20" N as provided for by the aforementioned agreement. On February 21, 2020, the two countries signed in Douala, the Memorandum of Understanding establishing the Joint Border Commission.

Keywords : Reaffirmation, demarcation, border, Congo, Cameroon.

Introduction

Issu de la Conférence de Berlin (février 1885), le découpage politique de l'Afrique correspond davantage aux ambitions hégémoniques des puissances européennes qu'aux identités et solidarités des populations locales. Depuis l'accession des pays africains aux indépendances, leurs frontières, dont les tracés avaient été réalisés dans un contexte de rivalité entre puissances coloniales ont souvent constitué un facteur récurrent de conflits en Afrique. La plupart des frontières sont, soit mal définies ou non délimitées, soit non démarquées. En plus, l'existence de ressources naturelles dans les zones transfrontalières pose de nouveaux défis aux Etats. Pour leur part, la République du Congo et la République

du Cameroun, unis par l'histoire, la géographie et la culture, ont, quelques années après leur accession à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1960 pour le Cameroun et le 15 août 1960 pour le Congo, pris conscience du caractère potentiellement conflictogène des frontières mal définies, non démarquées ou mal démarquées. Le 21 février 2020, les deux pays ont signé à Douala, le protocole d'Accord portant création de la Commission Mixte des Frontières. L'objectif de cette étude étant de faire une analyse du processus de réaffirmation et démarcation de la frontière entre le Congo et le Cameroun. La question sur le rôle de la commission mixte des frontières est essentielle. Autrement dit, quelles sont : les missions de la commission mixte des frontières, des activités déjà réalisées par cette commission enfin les perspectives ?

1. Présentation de la zone d'étude

La République du Congo et la République du Cameroun ont en commun, une frontière longue de 460 km (figure 1).

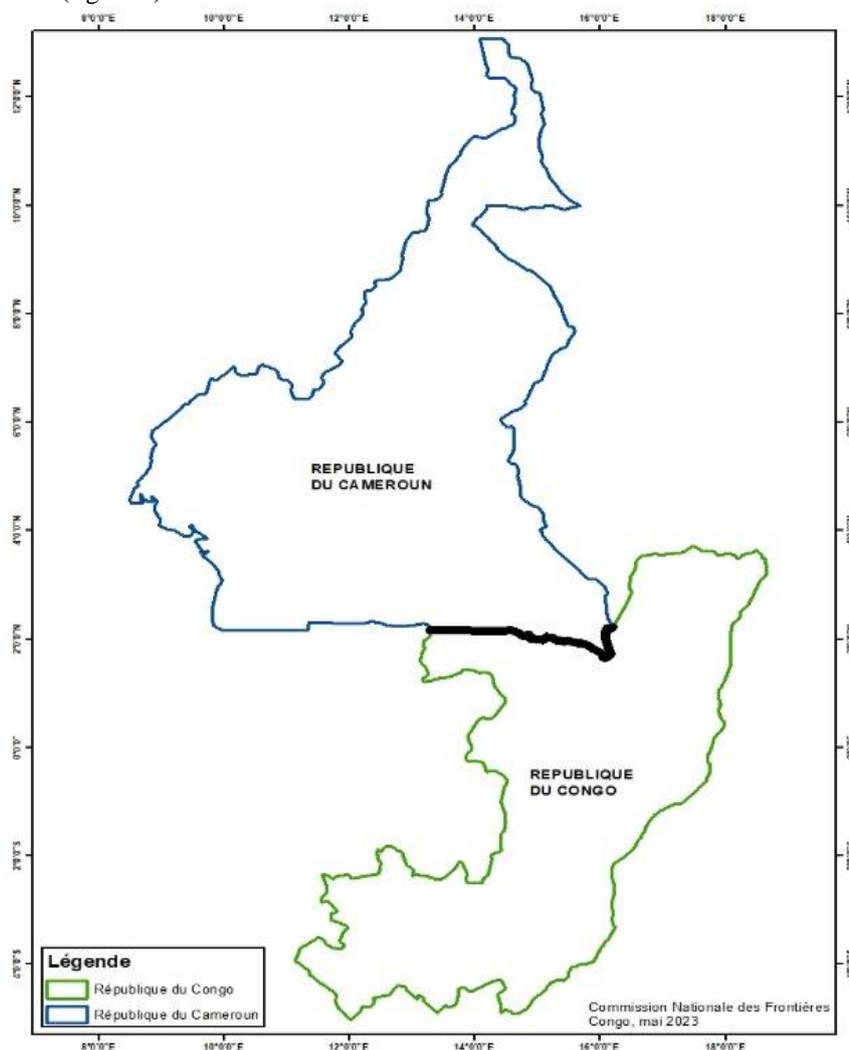


Figure 1 : Frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun

Cette frontière a été définie pendant la période coloniale par la Convention du 18 avril 1908 signée entre l'Allemagne et la France « pour préciser la frontière entre le Cameroun et le Congo français ». Cet instrument juridique de base qui lie les deux Etats en son article 1^{er} (alinéas a et b), stipule : « la frontière part de l'intersection orientale de la rivière Ayina avec le parallèle 2°10'20'', près du pilier n°13 ; suit ce parallèle jusqu'au pilier n°4 ; la ligne de partage des eaux entre le Djua et le Massimbo jusqu'au confluent de ces deux cours d'eau (pilier n°2) ; le cours du Djua jusqu'au confluent de la Ngoko ; le cours de la Ngoko

jusqu'à la Sangha ; enfin le cours de la Sangha jusqu'à un point situé au nord du village Bomassa ».

Dans l'ensemble, la frontière entre les deux pays est longue de 460 kilomètres et compte deux segments à savoir : 140 kilomètres de frontière terrestre dont 110 kilomètres sur le parallèle 2°10'20'', 30 kilomètres de ligne de crête (ligne de partage des eaux) et 320 km de frontière fluviale (liquide) à travers la Ngoko et la Sangha.

2. Méthodologie

La démarche comprend trois techniques principales : la recherche documentaire, l'observation, l'enquête de terrain et le traitement des données recueillies.

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à rassembler toutes les informations susceptibles d'apporter une lumière sur les frontières en Afrique en générale et en particulier en Afrique centrale. Cette recherche documentaire était menée au niveau des Commissions nationales des frontières des deux Etats, à l'Institut Géographique National (IGN) et sur internet.

2.2. L'observation

Quant aux observations, elles ont été directes et ont eu lieu dans la zone transfrontalière. L'observation directe sur le terrain, nous a permis d'examiner au quotidien l'état physique des bornes frontières, de prendre les coordonnées géographiques des bornes et du Poste de Contrôle Unique frontalier (PCUF).

2.3. Enquête de terrain et le traitement des données

Les enquêtes de terrain ont été réalisées à la frontière commune au niveau de Ntam et d'Alati en septembre 2022. Les données relatives à cette étude ont été saisies, traitées et analysées à l'aide des logiciels Word et Excel 2010, Le GPS Garmin 64s a été utilisé pour la prise des coordonnées géographiques, le logiciel QGIS 3.10 a permis la réalisation des différentes cartes et l'appareil photo numérique pour les prises de vues.

3- Résultats

3.1. Création de la Commission Technique Mixte des frontières entre les deux pays

Outre la Grande commission mixte de coopération entre les deux pays, le 21 février 2020 à Douala, les deux Gouvernements représentés par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour le Congo et par le ministre de l'Administration territoriale pour le Cameroun ont signé le Protocole d'Accord portant création de la Commission Mixte des Frontières entre la République du Congo et la République du Cameroun. Cette Commission est chargée de renforcer la coopération en matière de démarcation, de réaffirmation et d'évaluation de la frontière commune (figure 2).

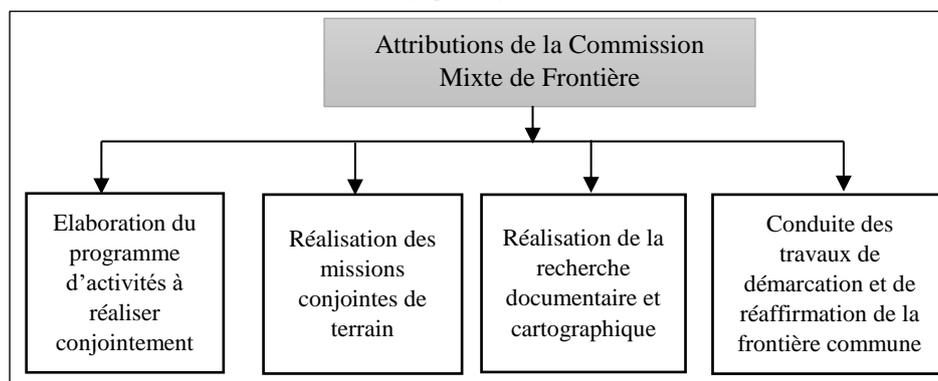


Figure 2 : Principales activités de la Commission Mixte des frontières

Source : Protocole d'Accord portant création de la Commission Mixte des frontières

Outre ces activités principales, la Commission Mixte des frontières a aussi comme attributions : la formulation de propositions de supports cartographiques et du matériel technique à utiliser dans le cadre des travaux de la Commission, l'évaluation des frontières

terrestre et fluviale, la formulation de propositions sur les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de la Commission et l'examen de toutes autres questions.

3.2. Principales activités réalisées par la Commission Mixte des frontières

La frontière entre le Congo et le Cameroun a fait l'objet de plusieurs rencontres et négociation des autorités politiques et des experts des deux Etats, en commission ad hoc, au sein de la Grande Commission mixte de Coopération, de 1982 à 1987, année à laquelle lesdites négociations sont entrées en hibernation.

Sur la frontière entre le Congo et le Cameroun, il n'existe certes pas de litiges apparents. Cependant, les principales préoccupations abordées pendant les rencontres en commission ad hoc et parfois lors de la tenue de la Grande Commission mixte de Coopération demeurent toutes entières. Elles portent, notamment sur : l'implantation des bornes frontières implantées depuis 1905-1907 dans une forêt dense et humide, la position de certaines bornes qui se situent soit au nord, soit au sud du parallèle 2°10'20'' N, la réhabilitation des bornes détruites et la densification par la construction des bornes frontières intermédiaires, afin de rendre apparente la frontière.

De 2019 à 2022, plusieurs activités vont se réaliser conjointement (tableau 1)

Tableau 1 : Activités réalisées en bilatéral

N°	Activités réalisées	Périodes	Pays d'accueil
01	2 ^{ème} session	30 juillet au 1 ^{er} août 2019	République du Congo
02	3 ^{ème} session	19 au 22 février 2020	République du Cameroun
03	4 ^{ème} session	12 au 14 juillet 2021	République du Congo
04	1 ^{ère} session de la Sous-Commission technique des experts	30 au 31 août 2022	République du Congo

Source : CNF, République du Congo

C'est à la troisième session tenue à Douala au Cameroun que seront signés le Protocole d'accord portant création de la commission mixte des frontières entre les deux pays ainsi que le règlement intérieur régissant cette commission.

Au cours de la 1^{ère} session de la Sous-commission technique des experts camerounais et congolais chargés des opérations de démarcation et de réaffirmation de la frontière commune, un fonds documentaire riche et diversifié, a été constitué. Ce fond contient les documents ci-après : le Protocole d'accord portant concernant les possessions françaises et allemandes à la côte occidentale d'Afrique Centrale et en Océanie, signé à Berlin le 24 décembre 1885, le Protocole franco-allemand pour la délimitation du Cameroun allemand et du Congo français et les sphères d'influence française et allemande sans le Lac-Tchad, signé à Berlin le 04 février 1894, la Convention entre la France et l'Allemagne « pour préciser la frontière entre le Cameroun et le Congo français », signée à Berlin le 18 avril 1908, et son Annexe, la Convention entre la France et l'Allemagne relative à leurs possessions dans l'Afrique Equatoriale signée le 04 novembre 1911, le traité de Versailles du 28 juin 1919, le Procès-verbal d'abornement Periquet/Schartz du 19 avril 1909.

A ces documents de base s'ajoutent les documents cartographiques suivants : Les cartes moisel à l'échelle 1/300 000 annexées à la Convention du 18 avril 1908 (feuilles de Molundu, Lomié), l'esquisse cartographique de repérage de l'ensemble de la frontière Cameroun/Congo, les cartes IGN au 1/200 000 (feuilles Mouloundou, Mintom, Souanké, Liouesso, Ouesso, Bayanga et la carte de 1911 du Gouverneur Général Merlin qui donne la position du village Balbal sur la rivière Sangha.

En dehors des sessions de la commission mixte à l'échelle des ministres et des experts, une mission conjointe des experts des deux pays avait procédé en septembre 2022 à la reconnaissance de la frontière terrestre dans la zone de Ntam et Alati (planche 1).

Planche 1 : Mission de reconnaissance de la frontière dans la zone de Ntam et Alati

	
<p>Photo 1 : visite du poste de contrôle unique frontalier (PCUF) de Ntam Prise de vue F. NDZANI, septembre 2022</p>	<p>Photo 2 : Reconnaissance de la frontière par les experts de la Commission Mixte de frontières dans la forêt d’Alati Prise de vue F. NDZANI, septembre 2022</p>
	
<p>Photo 3 : prise des coordonnées géographiques de la borne 12 par les experts de la Commission Mixte de frontières à la zone d’Alati Prise de vue F. NDZANI, septembre 2022</p>	<p>Photo 4 : participation des chefs coutumiers au processus de réaffirmation et de démarcation de la frontière Prise de vue F. NDZANI, septembre 2022</p>

3.3. Une frontière terrestre partiellement démarquée pendant la période coloniale

La frontière entre le Congo et le Cameroun a été démarquée partiellement par 13 bornes frontières dont certaines ont aujourd’hui disparu ou sont fortement détériorées par le climat chaud et humide ainsi que la forêt dense qui caractérisent cette zone transfrontalière (planche n°2). De toutes ces bornes, seule la borne frontière n°6 est placée à la frontière. Les autres bornes sont des bornes de repérage de la frontière, car situées de part et d’autre du parallèle 2°10’20’’.

Planche 2 : Etat de quelques bornes frontières entre le Congo et le Cameroun

	
<p>Borne frontière n° 9, proche du village Missom- Missom Prise de vue, Albert Batangoua, octobre 2015</p>	<p>Borne frontière n°10, proche de la rivière Karagoua, village Ntam Congo Prise de vue, Albert Batangoua, octobre 2015</p>

La frontière entre la république du Congo et la république du Cameroun est composée de deux segments à savoir : le segment terrestre, constitué du parallèle 2°10'20" (110 km) et de la ligne de partage des eaux entre le Massimbo et le Djua (30 km) ; le segment fluvial, longue de 320 km est constitué du cours d'eau Ngoko et la Sangha (figure 3).

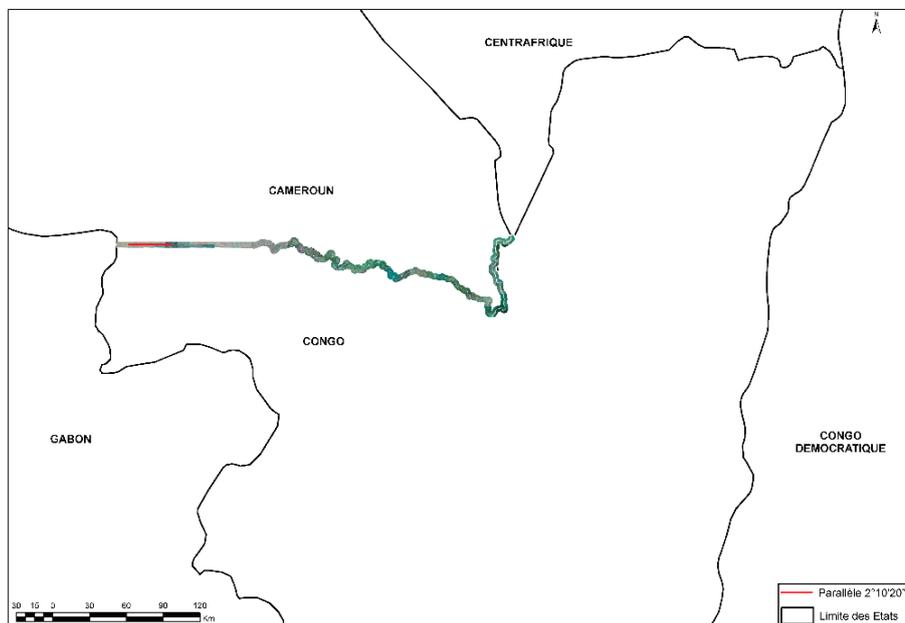


Figure 3 : frontière entre la république du Congo et la république du Cameroun

3.4. Le poste de contrôle Unique frontalier (PCUF) de Tam, un modèle pour la libre circulation des biens et des personnes

Le complexe du PCUF, comprend outre les bâtiments principaux, un hangar, deux magasins de produits chimiques, une cantine, des bureaux vétérinaires, deux stations de pesage, des toilettes et deux guérites (figure 2). La construction du corridor Brazzaville-Yaoundé permet de faciliter la mobilité des personnes, des biens et des services, d'intensifier les échanges commerciaux, d'accroître le développement ainsi que le bien-être des populations transfrontalières.



Figure 2 : Poste de contrôle unique frontalier de Ntam

4. Discussion

Depuis l'accession à l'indépendance, les frontières héritées de la colonisation ont été une source récurrente de tensions, de conflits et même des crises entre plusieurs pays africains. C'est dans cette optique que K. Ouatra Ladj, 2014, p.2 stipule : « les frontières africaines tracées au gré des puissances coloniales ont fait fi des réalités ethniques, linguistiques, religieuses et politiques des peuples africains ». Dans la même optique, C. Coquery-Vidrovitch, 2012, p. 1, souligne : « Les frontières africaines contemporaines 1 sont généralement considérées comme fabriquées de toutes pièces par le colonialisme. Elles sont accusées de bien des maux, et ont été effectivement source de conflits, voire de guerres de sécession (guerre du Biafra au Nigeria 1967-1970, sécession du Katanga au Zaïre 1960-1963) ». La négligence et la méconnaissance du substrat géographique et des divisions politiques traditionnelles engendrèrent une série de difficultés que les commissaires d'abornement furent les premiers à relever. En plus de leur caractère arbitraire et artificiel, les frontières africaines s'accompagnent d'un autre inconvénient. Elles ont été mal définies, maladroitement délimitées et démarquées. La situation d'absence de visibilité des limites sur le terrain peut devenir un handicap à la coexistence et aux échanges dès lors que le continent connaît un dynamisme démographique et économique (PFUA, 2013, P.6). La frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun quant à elle, est délimitée par la Convention pour préciser la frontière entre le Congo français et le Cameroun signée à Berlin le 18 avril 1908, rectifiée à Berlin le 28 juillet 1908. La frontière entre les deux pays est partiellement démarquée. Dans le texte de base, l'appartenance des îles est résolue : « les îles de la Kye, du Ntem et du Kom reviennent à l'Allemagne, tandis que les îles de l'Aina et de la Ngoko reviennent à la France ». De même sont françaises toutes les îles de la Sangha situées au Sud d'un point fixé à 5 km au Nord de la position portée pour le village Balbal sur la carte du protocole ; sont Allemandes, toutes îles situées au nord de ce point jusqu'à l'embouchure de la Nyoué.

Conclusion

En définitive, il s'agissait de faire une analyse sur l'état des lieux de la réaffirmation et la démarcation de la frontière entre la République du Congo et la République du Cameroun. Il ressort de cette étude que la frontière commune entre la République du Congo et la République du Cameroun est un legs de la colonisation. La frontière entre les deux pays est longue de 460 kilomètres et compte deux segments à savoir : 140 kilomètres de frontière terrestre dont 110 kilomètres sur le parallèle 2°10'20'', 30 kilomètres de ligne de crête (ligne de partage des eaux) et 320 km de frontière fluviale (liquide) à travers la Ngoko et la Sangha. Cette frontière est démarquée partiellement par 13 bornes frontières dont certaines ont aujourd'hui disparu ou sont fortement détériorées.

Références Bibliographiques

Catherine Coquery-Vidrovitch, 2012, « frontières africaines et mondialisation, centre d'Histoire de SciencesPo, n°17, p.149-169.

Jacqueline Damon, 2005, « Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir. L'Initiative pour l'Afrique centrale (INICA) relève le défi », *Afrique contemporaine*, 2005/3 (n° 215), p. 29-45. DOI : 10.3917/afco.215.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2005-3-page-29.htm>, consulté le dimanche, 20 août 2023.

Karamoko Ouatra Ladj, 2014, « Les frontières en Afrique : Héritage du passé colonial, enjeu actuel », Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix, NDR n°11, 16 p.

Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA), 2013, *Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique*, Commission de l'Union Africaine, Département de Paix et Sécurité, Addis-Abeba, 57 p.

Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA), 2013, *Délimitation et démarcation des frontières en Afrique, considération générale et études de cas*, Commission de l'Union Africaine, Département de Paix et Sécurité, Addis-Abeba, 318 p.